



Monsieur Etienne GUYOT
Préfet de Région

Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine
2, esplanade Charles de Gaulle
CS 41397
33077 Bordeaux Cedex

Toulouse, le 6 Février 2026

Nos ref :

LE-DI-CDI-TOU-SCET -26-03651

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Saisine en vue de la fixation de la capacité globale du S3REnR de la région Nouvelle Aquitaine

Monsieur le Préfet,

Par le présent courrier, je vous adresse les éléments permettant de fixer la capacité globale de raccordement pour la révision du schéma régional de raccordement des énergies renouvelables (S3REnR) en application des dispositions de l'article D. 321-11 du code de l'énergie. Le dossier d'éclairage est joint au présent courrier.

La révision du schéma intervient dans un contexte particulier.

D'une part, elle fait suite aux dispositions de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. A ce titre, la révision du schéma sera réalisée en cohérence avec les zones d'accélération définies par les Comités de régionaux de l'énergie et permettra d'accroître la visibilité donnée aux collectivités territoriales et aux producteurs sur les infrastructures de réseau qui seront construites de manière prioritaire à la suite de l'adoption du schéma.

D'autre part, elle fait suite à une phase d'augmentation rapide de la production bas-carbone en France au cours des dernières années, qui devance l'électrification de l'économie. Les éléments techniques et économiques associés à la gestion de cette situation de surcapacité ont été documentés par RTE dans le Bilan prévisionnel 2025. La révision des S3REnR a un rôle à jouer dans cette période pour assurer un dimensionnement robuste du système électrique.

Enfin, le schéma décennal de développement du réseau a été publié par RTE en février 2025. Ce dernier mettait notamment en évidence (i) le besoin d'assurer une cohérence entre les volumes de raccordement planifiés au niveau régional et les cibles nationales, (ii) les leviers permettant de diminuer les coûts de développement du réseau à iso-volume de raccordement d'énergies renouvelables terrestres et (iii) le risque que des projets (ayant sécurisé leur accès au réseau mais ne se concrétisant pas) bloquent des capacités disponibles ou peu chères.

1/2

RTE – Bruno QUEHAN

Service Concertation Environnement Tiers

Tél. :06.68.95.75.41

Mail : bruno.quehan@rte-france.com

82 chemin des courses – 31037 TOULOUSE



Afin d'éclairer votre décision sur la capacité cible du schéma, RTE a analysé l'impact sur le réseau des scénarii validés par les services de l'Etat, à savoir +10,9 GW et +14,1 GW.

A ce stade des analyses, RTE est en mesure d'identifier les zones du réseau dans lesquelles il existe de la capacité déjà disponible (à hauteur de 400 MW en Nouvelle Aquitaine) et de « classer » les différentes zones du réseau en fonction des coûts qu'elles engendrent si la production s'y développe dans le cadre du futur schéma.

RTE a également intégré à cet éclairage des éléments d'analyse relatifs à l'impact sur le réseau à 400 kV. RTE pointe notamment les risques associés au lancement d'un volume trop important de ce type d'infrastructures sur la base de gisements prospectifs. Les analyses menées dans le SDDR ont également mis en évidence les enjeux associés à la maîtrise du plan de tension dans le Sud-Ouest. Les scénarii de capacité cible retenus pour la région Nouvelle-Aquitaine renforcent ces conclusions.

Enfin, les études mettent en évidence que le dimensionnement du prochain schéma et le montant de la quote-part seront très sensibles aux hypothèses retenues sur le taux de concrétisation des projets ayant déjà sécurisé leur accès au réseau (ou les projets dits en file d'attente). Plus d'un tiers de la quote-part pourrait être lié au solde du précédent schéma.

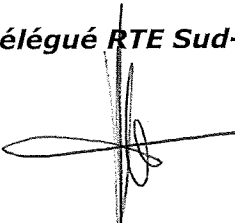
Dans ce contexte, RTE préconise de fixer l'objectif du futur schéma pour se placer sur la trajectoire à 30 GW de production d'électricité issue d'énergies renouvelables en 2040, conformément aux travaux réalisés au cours du second semestre par la DGEC, avec RTE, Enedis et les fédérations de producteurs. Cette cible est cohérente avec une capacité supplémentaire de raccordement de 10,9 GW en incluant des hypothèses de non-réalisation de toute la file d'attente identifiée à fin 2025.

RTE propose par ailleurs de travailler sur deux leviers d'optimisation des coûts pour la poursuite de cette révision : (i) le retraitement de la file d'attente, afin de ne pas considérer comme certains, des projets qui ne se feront pas et (ii) la recherche d'une spatialisation des gisements, qui intègre mieux le critère réseau que par le passé.

Considérant le caractère technique de ce dossier, mes équipes et moi-même nous tenons à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Le Délégué RTE Sud-Ouest



Jérôme RIEU

Copies :

- DREAL Nouvelle Aquitaine
- ENEDIS
- GEREDIS
- SRD
- Membres du comité technique S3REnR